

## COMITÉ SCIENTIFIQUE

- **Géraldine CAZALS**, Pr d'histoire du droit, Université de Bordeaux, Membre junior de l'Institut universitaire de France
- **Morgane DAURY**, Pr de droit privé et sciences criminelles, Université de Picardie Jules-Verne
- **Rémi FAIVRE-FAUCOMPRÉ**, MCF d'histoire du droit, Université de Picardie Jules-Verne
- **Georges FAURÉ**, Pr de droit privé et de sciences criminelles, Université de Picardie Jules-Verne
- **Cédric GLINEUR**, Pr d'histoire du droit, Université de Picardie Jules-Verne
- **Jacques KRYNEN**, Pr émérite d'histoire du droit, Université de Toulouse-Capitole
- **Hervé LEUWERS**, Pr d'histoire moderne, Université de Lille
- **Rémy LIBCHABER**, Pr de droit privé et sciences criminelles, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
- **Sophie SÉDILLOT**, MCF d'histoire du droit, Université de Picardie Jules-Verne

« Qui vent le Roy  
si vent la loy »

« Qui a mangé l'oye du Roy,  
cent ans après  
en iend la plume »

« On lie les bœufs  
par les cornes  
et les hommes  
par la parole »

« Qui pent  
et n'empêche  
pêche »

« Qui fait l'enfant  
doit le nourrir »

« En mariage  
il trompe qui pent »



■ Réalisation : DCOM UPJV ■ Beauvais © MUDO - Musée de l'Oise / Alain Quin ■



# Antoine LOISEL

UN JURISTE  
BEAUVAISIEN  
AU SERVICE  
DU DROIT FRANÇAIS

5, 6 et 7 JUIN

PROGRAMME



UNIVERSITÉ DE PICARDIE  
JULES VERNE  
LOGIS DU ROY



Sous la direction scientifique  
de **Cédric Glineur, Rémi Faivre-Faucompré**  
et **Sophie Sédillot**



CONTACT  
sabine.leriché@u-picardie.fr



## MERCREDI 5 JUIN

14h - 14h30 Discours d'accueil  
**Pr Mohamed BENLHASEN**  
Président de l'Université de Picardie Jules Verne  
**Pr Cédric GLINEUR**  
Directeur du CEPRISCA

14h30 - 14h50 **Géraldine CAZALS**, Professeure d'histoire du droit, Université de Bordeaux, Membre junior de l'Institut universitaire de France, « Propos introductifs »

**SESSION 1** Sous la présidence du **Professeur Hervé LEUWERS**, Université de Lille

### L'homme et sa doctrine

14h50 - 15h10 **Sophie SÉDILLOT**, MCF d'histoire du droit, Université de Picardie Jules Verne, « Loisel, historien de Beauvais et du Beauvaisis »

15h10 - 15h30 **Nicolas DERASSE**, MCF d'histoire du droit, Université de Lille, « Le « rang et l'honneur » : les valeurs du barreau selon l'avocat Antoine Loisel »

15h30 - 15h50 Discussions

15h50 - 16h Pause

16h - 16h20 **Xavier PRÉVOST**, Professeur d'histoire du droit, Université de Bordeaux, Membre junior de l'Institut universitaire de France, « Le maître et l'élève : l'influence de Cujas sur l'humanisme juridique de Loisel »

16h20 - 16h40 **Nicolas WAREMBOURG**, Professeur d'histoire du droit, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, « Loisel et le "droit commun coutumier" »

16h40 - 17h Discussions

17h30 Visite de la cathédrale

20h *Dîner en bord de Somme*

## JEUDI 6 JUIN

Accueil

**SESSION 2** Sous la présidence du Professeur **Xavier PREVOST**, Université de Bordeaux  
Membre junior de l'Institut universitaire de France

### La force de l'adage

9h30 - 9h50 **Baptiste ROBAGLIA**, ATER d'histoire du droit, Université de Bordeaux, « Les "règles" d'Antoine Loisel et les "règles générales" d'Étienne Pasquier : approche comparative de la doctrine du droit commun de la France »

9h50 - 10h10 **Stéphan GÉONGET**, Professeur de langue et littérature françaises, Université de Tours, Membre junior de l'Institut universitaire de France, « Antoine Loisel, l'écriture, la mémoire et l'oubli »

10h10 - 10h30 Discussions

10h30 - 10h50 Pause 10h30-10h50

10h50 - 11h10 **Stefan GOLTZBERG**, Professeur - chercheur qualifié FNRS, Université Libre de Bruxelles  
« La maxime comme argument juridique »

11h10 - 11h30 **Nicolas LAURENT-BONNE**, Professeur d'histoire du droit, Université Paris Est Créteil, « La réception et l'utilisation des adages de Loisel par les juristes contemporains (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle) »

11h30 - 11h50 **Stéphane GERRY-VERNIÈRES**, Professeur de droit privé et sciences criminelles, Université Grenoble-Alpes, « Les adages de Loisel parmi les sources du droit »

11h50 - 12h10 Discussions

12h30 - 13h30 Déjeuner au Logis du Roy

**SESSION 3** Sous la présidence de la Professeure **Morgane DAURY**, Université de Picardie Jules Verne

### Droit public

14h - 14h20 **Xavier GODIN**, Professeur de d'histoire du droit, Université de Nantes, « Observations sur l'adage "Qui a mangé l'oye du Roy, cent ans apres en rend la plume" »

14h20 - 14h40 **Marine FLEURY**, MCF de droit public, Université de Picardie Jules Verne, « Que reste-t-il de la plume de Loisel ? »

14h40 - 15h00 Discussions

15h - 15h20 Pause

15h20 - 15h40 **Sophie PETITRENAUD**, Professeure d'histoire du droit, Université de Paris Saclay, « Loisel et les ordonnances royales »

15h40 - 16h **Claire BOUGLÉ**, MCF d'histoire du droit, Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, « Enquête sur Loisel et les femmes à partir de la seconde branche de l'adage 27 du livre 1er : "Femmes ont voix à respons en court : et si reçoivent mises et arbitrages" »

16h-16h20 Discussions

16h20-16h30 Pause

### Droit pénal

16h30 - 16h50 **Louis DE CARBONNIÈRE**, Professeur de d'histoire du droit, Université de Lille, « Loisel, l'adage et le droit pénal »

16h50 - 17h10 **Iryna GREBENYUK**, MCF de droit privé et sciences criminelles, Université de Picardie Jules Verne, « Qui peut et n'empêche, pêche »

17h10 - 17h30 Discussions

Cocktail

**SPECTACLE**

UFR de droit et de science politique d'Amiens  
Amphithéâtres Condorcet & Montesquieu

## VENDREDI 7 JUIN

9h30 Accueil

**SESSION 4** Sous la présidence du Professeur **Georges FAURE**, Université de Picardie Jules Verne

### La famille

10h - 10h20 **Virginie LEMONNIER-LESAGE**, Professeure d'histoire du droit, Université de Bourgogne, « Il n'est si bon mariage qu'une corde ne rompe »

10h20 - 10h40 **Georges FAURÉ**, Professeur de droit privé et sciences criminelles, Université de Picardie Jules Verne, « En mariage il trompe qui peut »

10h40 - 11h Discussions

11h - 11h20 Pause

11h20 - 11h40 **Rémi FAIVRE-FAUCOMPRÉ**, MCF d'histoire du droit, Université de Picardie Jules Verne, « Les conflits de coutumes dans l'œuvre d'Antoine Loisel »

11h40 - 12h **François MAILHÉ**, Professeur de droit privé et sciences criminelles, Université de Picardie Jules Verne, « Il faut tester selon les formes du lieu où on teste ; mais les dispositions prennent leur force par les coutumes des lieux où les choses sont assises ; Car coutumes sont réelles »

12h00 - 12h20 Discussions

12h30 - 13h30 Déjeuner au Logis du Roy

**SESSION 5** Sous la présidence du **Professeur Rémy LIBCHABER**  
Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

### Les obligations et les biens

14h - 14h20 **Laurent PFISTER**, Professeur d'histoire du droit, Université Paris-Panthéon-Assas, « "Tous biens sont communs..." : une perspective historique »

14h20 - 14h40 **Marie CORNU**, Directrice de recherche au CNRS, Institut des Sciences Sociales du Politique, « Tous biens sont communs [...] Car tout fût à autrui et à autrui sera »

14h40 - 15h Discussions

15h - 15h10 Pause

15h10 - 15h30 **David DEROUSSIN**, Professeur d'histoire du droit, Université Jean Moulin Lyon 3, « Loisel et le Droit des obligations »

15h30 - 15h50 **François VINEY**, MCF de droit privé et sciences criminelles, Université de Picardie Jules Verne, « On lie les bœufs par les cornes et les hommes par les paroles »

15h50 - 16h10 Discussions